



Union Fédérale de l'Action Sociale

Secteur social et médico-social

Accords des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)

COMPTE RENDU CGT

de la Commission Nationale Paritaire de Négociations du 21 novembre 2018

Présents : CGT + CFDT+ FO + SUD et NEXEM

- **Compte Rendu de la CNPN du 12 septembre 2018** : Le compte rendu est approuvé après l'intégration d'une modification proposée par la CGT.
- **Politique salariale** : Lecture par la CGT d'une première **déclaration liminaire** (annexe 1). FO et SUD s'associent à la déclaration. Les organisations syndicales CGT, FO et SUD dénoncent de nouveau la situation des négociations sur les questions salariales. Elles redemandent à NEXEM que des négociations sérieuses et loyales s'ouvrent enfin et qu'elles puissent déboucher sur la prise en compte des besoins salariaux des salarié.e.s.
Les représentants de NEXEM disent agir dans un cadre contraint par le ministère et qu'ils ont un mandat de leurs adhérent.e.s. La CGT répond aux employeurs qu'ils ont aussi la responsabilité de prendre en compte les besoins en matière de pouvoir d'achat des salarié.e.s du secteur.
Les employeurs informent qu'ils soumettent à la signature leur projet d'avenant 159 sur l'évolution de grille salariale qui consiste à un relèvement de certains coefficients en début de carrière pour les aligner sur le SMIC (situation que dénonce depuis longtemps la CGT).
La proposition de NEXEM reste très insuffisante.
Afin de pouvoir négocier, les organisations syndicales avaient décidées de solliciter l'Observatoire afin d'avoir un état des lieux. NEXEM évoque que l'Observatoire n'a pas pu donner des éléments pour quantifier l'impact de la proposition et dit ne pas en avoir eu assez de remontées pour que cela soit suffisamment fiable.
Toutes les organisations syndicales de salarié.e.s réitèrent leur demande. NEXEM propose d'écrire un courrier paritaire pour demander les chiffres et rencontrer l'Observatoire.
Toutes les organisations syndicales de salarié.e.s annoncent qu'elles ne signeront pas cet avenant en l'état.
- **CPPNI** : Alors que NEXEM met à l'ordre du jour de cette réunion « la finalisation de l'accord sur la mise en place de la CPPNI », le projet d'accord n'a pas évolué depuis le dernier temps de négociation sur le sujet. Le texte n'est toujours pas acceptable en l'état puisqu'il n'y a toujours rien sur les moyens en temps pour les négociateurs.
Les représentants employeurs restent sur leur position énoncée lors des précédentes réunions. Ils nous redisent qu'ils n'ont toujours pas de mandat sur la question des moyens et qu'ils sont favorables à des négociations sur ce point mais seulement au niveau de la branche.
- **Désignation de l'OPCO (Opérateur de compétences)** : NEXEM informe que des négociations s'engagent à la Commission Paritaire de branche sur sa mise en place.
Lecture par la CGT d'une seconde **déclaration liminaire** (annexe 2).

Prochaine CNPN : mercredi 6 février 2019